

ALERTE

MAGOUILLE SYNDICALE

Le Médiateur de la PN confirme

Depuis plusieurs semaines, ALTERNATIVE Police CFDT dénoncent les pratiques douteuses des organisations syndicales représentatives en matière de mutations et d'avancements.

Aujourd'hui, le médiateur de la police nationale confirme ce que nous dénonçons

Par courrier du 6 avril 2016, le médiateur de la police nationale confirme cet état de faits dans son rapport établi pour l'année 2015.

Ainsi, les deux premières préconisations du rapport porte sur la transparence et l'équité :

→ **Préconisation 1** : Respecter scrupuleusement l'engagement de publication de la vacance des postes du corps d'encadrement et d'application

→ **Préconisation 2** : Poursuivre l'effort éthique de suppression de la prise en compte des interventions (ndlr : mutations ponctuelles et avancements des syndicats) qui engendrent un préjudice grave pour les fonctionnaires lésés

Contrairement à ce qui a pu être dit, le rapport confirme que le système des petits arrangements ne s'est pas arrêté en 2014.



ALTERNATIVE Police CFDT dispose d'ailleurs de plusieurs recours au titre de la CAPN de juin 2015 !

ALTERNATIVE Police CFDT, malgré certaines pressions de « concurrents » syndicaux, ne cédera pas et continuera à agir dans le seul intérêt général des policiers !



1 - Prévenir les conflits, apaiser les tensions...

1.1 - Prévenir les conflits : transparence et équité des décisions administratives

L'insuffisance de transparence, et parfois d'équité, des décisions de l'administration est encore, pour l'année 2015, au cœur des saisines qui parviennent au médiateur. Les règles, quand elles sont opaques, créent des inégalités, des irrégularités et une insécurité juridique pour l'administration et engendrent une rupture de confiance avec les personnels de police.

En 2015, l'administration s'est penchée sur cette question soulevée par le médiateur lors de ses deux précédents rapports annuels. Elle a considéré que les problématiques relatives à la publication des postes nuisaient à la qualité de la relation entre l'administration et les agents et créaient des tensions avec les organisations syndicales. De surcroît, depuis quelques années, le constat d'une augmentation des recours contentieux sur ce sujet a été observé.

L'administration a engagé une réforme importante ayant pour objectif la remise à plat de ses règles de gestion notamment concernant le corps d'encadrement et d'application. Plusieurs propositions formulées au DGPN par la DRCPN et validées par le ministre de l'intérieur ont ainsi amené l'administration à proposer de nouvelles règles de gestion visant à instaurer davantage de transparence.

Ainsi, lors des prochains mouvements de mutations pour le CEA, les fonctionnaires pourront se porter candidats sur tous les postes de leur choix. Cela ne signifie nullement que ces postes seront tous vacants. En premier lieu, la présentation exhaustive et transparente de tous les postes vacants ou susceptibles de l'être apportera une solution au problème d'absence de publication préalable des postes. Elle permettra ensuite de fluidifier les mouvements en limitant la durée des vacances de postes. Plus de transparence dans les mouvements garantira le respect de la loi.

Préconisation

Respecter scrupuleusement l'engagement de publication de la vacance des postes du corps d'encadrement et d'application.

Les interventions

Même si elles demeurent minoritaires au regard du nombre de décisions prises par l'administration, les interventions de toute nature qui accélèrent la carrière ou favorisent la mutation de fonctionnaires à l'ancienneté et aux mérites inférieurs à ceux de collègues mieux placés, sont encore trop fréquentes et ancrées dans des pratiques de gestion. Les interventions pénalisent les fonctionnaires méritants qui se voient injustement écartés d'un avancement ou d'une mutation, ce qui altère leur motivation tandis que la hiérarchie locale, qui les a légitimement proposés sur le seul critère du mérite ou de la compétence, est désavouée. Ces irrégularités minent la confiance des policiers et affecte la cohésion des services. Elles sont de surcroît de plus en plus connues de l'ensemble des policiers. C'est peut-être dans le domaine des mutations que cette pratique résiduelle présente le plus fort impact.

L'administration s'est courageusement saisie de ce problème en amorçant dès le 2^{ème} semestre 2015 une réduction très significative des interventions. Le médiateur de la police nationale ne peut que saluer cette décision devenue indispensable.

Contraints, en application de leur statut, de rester 5 ou 8 ans en poste dans leur première affectation, les policiers d'Île-de-France aspirent, pour beaucoup d'entre eux, à regagner leur province natale ou celle de leur conjoint. De ce fait, les interventions qui violent les règles auxquelles l'administration est assujettie sont de plus en plus connues du plus grand nombre. Les policiers concernés vivent donc très douloureusement les violations des différentes règles censées garantir l'égalité de traitement en la matière et la gestion préférentielle des demandes de mutation en faveur de concurrents moins anciens et moins méritants. Les agents souhaitant rejoindre leur conjoint dans la ville convoitée connaissent la situation la plus délicate.

Le célibat géographique induit des frais incompressibles de transport et de double résidence qui fragilisent les finances des ménages concernés tandis que les innombrables aller et retour entre la capitale et la province usent progressivement la santé et le moral de ces policiers-TGV. Ces contraintes supportées avec dignité par ceux qui y sont soumis deviennent insupportables lorsque l'administration ne joue pas le jeu et mute à leur détriment, sur des interventions diverses, en particulier dans les villes du sud-ouest et du grand ouest (Toulouse, Bordeaux...) difficiles à obtenir, des concurrents moins méritants qui ont su trouver les appuis nécessaires. Le médiateur et ses délégués peuvent témoigner de la détresse et souvent de la colère sourde de ces fonctionnaires que de telles décisions viennent exacerber.

Le médiateur réaffirme son appui à l'administration, qui a engagé une politique visant à supprimer l'influence des interventions pour l'avancement, les mutations et les sorties d'écoles des élèves gardiens.

Préconisation

Poursuivre l'effort éthique de suppression de la prise en compte des interventions qui engendrent un préjudice grave pour les fonctionnaires lésés.